

# Preference



## Les Abruzzes secrètes & authentiques



Du 24 au 29 juin 2025

Voyage organisé dans le cadre des activités des Amis des Musées Royaux des Beaux Arts de Belgique

*Les Abruzzes restent une des régions les moins fréquentées d'Italie. Trois parcs nationaux offrent des paysages sauvages alternant montagnes escarpées, formations karstiques, forêts profondes et verdoyantes pâtures. Les amateurs d'art seront séduits par cette région ponctuée de châteaux et de bourgs médiévaux perchés sur les collines et de petites villes comme l'Aquila avec sa superbe basilique romane et son Musée national des Abruzzes ou Atri, l'antique Adria, fief de la famille de l'empereur Hadrien, avec son Dôme bâti sur les thermes romains, ou encore Sulmona, cité du poète Ovide, avec son complexe hospitalier du XVe s. qui abrite un musée archéologique. L'abbaye de San Clemente a Casauria accueille de magnifiques témoignages du style roman abruzzain.*

**Become a Friend**



Madame, Monsieur,  
Chers Amis voyageurs,

Lors d'un voyage précédent ou lors d'un contact avec notre agence, vous avez mentionné « **les Abruzzes** » comme étant un voyage qui pourrait vous intéresser.

Nous vous proposons donc en priorité ce prochain voyage :

### « **Les Abruzzes secrètes & authentiques** »

**Avec les Amis des Musées**

Du 24 au 29 juin 2025

#### **Les + de ce voyage :**

- La découverte d'une des régions les plus méconnues de l'Italie
- De beaux hôtels 4\* durant tout le séjour
- La découverte de quelques-uns des plus beaux villages des Abruzzes
- Le circuit en demi-pension
- Le forfait boisson inclus dans la demi-pension
- Le guidage en français durant tout le séjour

**- Un prix presto jusqu'au 1<sup>er</sup> mars ! (-155 €)**

Vous trouverez ci-joint le programme complet ainsi que le bulletin d'inscription à nous retourner complété et signé, si ce voyage vous intéresse. **Attention, le nombre de places est limité.**

Entre-temps, nous restons bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et, dans l'attente du plaisir de vous revoir ou de vous rencontrer, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, Chers Amis, nos sincères salutations.

L'équipe de Preference

# PROGRAMME :

**BRUXELLES → ROME – AVEZZANO**

**MARDI 24 JUIN**

Départ de Zaventem (en fin de matinée) à destination de Rome, vol direct avec la compagnie régulière ITA.

Arrivée à Rome et accueil par votre guide local.

Départ pour **Rosciolo dei Marsi**, un des plus beaux villages des Abruzzes sur les pentes du Mont Velino et visite de la superbe église romane **Santa Maria in Valle Porclaneta**.



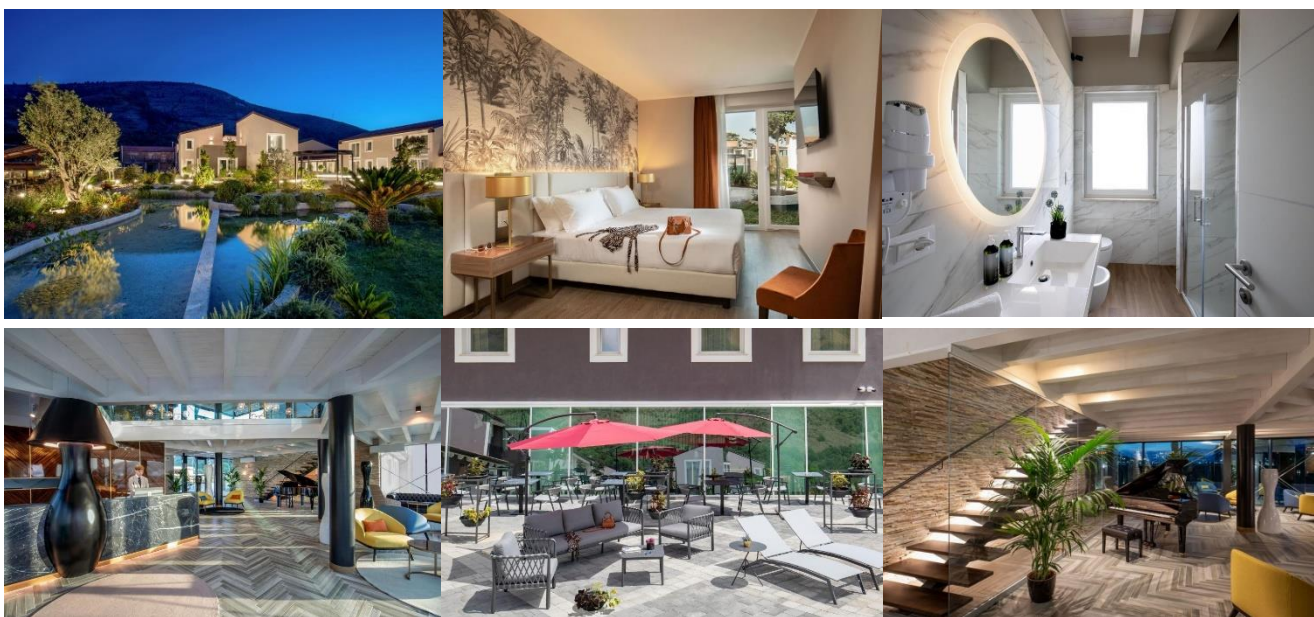
L'église est l'un des exemples les plus intéressants de l'art roman des Abruzzes, contenant des influences arabo-hispaniques, byzantines et lombardes. Elle devait faire partie d'un monastère bénédictin du XIe s. On peut y admirer des chapiteaux aux figures humaines et végétales, une importante iconostase, des scènes bibliques sculptées et de splendides fresques.

Continuation vers l'antique cité romaine d'**Alba Fucens** pour visiter **l'église San Pietro**.

L'église de San Pietro a été construite au XIIe s. par les bénédictins sur l'emplacement d'un temple dédié à Apollon du IIIe s. av. J.-C. Les vestiges du temple sont encore visibles dans la crypte. L'église conserve un bel ambon et une magnifique iconostase réalisée par le maître romain Giovanni di Guido.

Installation, dîner et nuit à **l'Hôtel Della Piana 4\* à Avezzano**.

L'hôtel, qui ne comprend qu'un étage, allie confort, charme et élégance au milieu d'un superbe jardin exotique avec piscine.



Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour **l'abbaye de San Clemente a Casauria** (30km), un chef d'œuvre d'architecture médiévale.

Fondée en 871 par l'empereur carolingien Louis II, l'abbaye fut reconstruite au XIIe s. par les moines bénédictins après avoir été dévastée par les Normands. L'histoire de la fondation de l'abbatiale est racontée sur la lunette du portail principal de l'église de style romano-gothique. L'intérieur, sobre et lumineux, abrite un monumental chandelier pascal et une splendide chaire qui témoignent du roman abruzzain. Le maître-autel est constitué d'un sarcophage paléochrétien du Ve s. surmonté d'un superbe ciborium roman, finement sculpté. Les voûtes de la crypte du IXe s. reposent sur des colonnes antiques.



Continuation vers l'imposante **Abbazia di Santo Spirito al Morrone** dans la commune de Sulmona.

Les origines de l'abbaye sont liées à la figure de Pietro di Angelerio, moine bénédictin, ermite, fondateur de l'ordre des Célestins et Pape sous le nom de Célestin V au XIIIe s. La structure actuelle est composée d'une église monumentale du XVIIIe siècle et d'un imposant monastère qui est divisé en cinq cours intérieures, trois majeures et deux mineures.

Départ vers le centre de **Sulmona** pour un déjeuner libre.



La cité du poète latin Ovide se dresse sur un éperon rocheux, encadré par un majestueux cirque de montagnes. Le centre historique de cette paisible petite ville médiévale est parfaitement préservé autour du corso Ovidio. La place Garibaldi conserve les belles arcades de l'aqueduc du XIIIe s.

Direction le **Complesso della Santissima Annunziata** et sa collection archéologique sur le **Corso Ovidio**.

Ce complexe fut fondé en 1320 comme hôpital pour les pèlerins. L'ensemble, comprenant une église et un palais, illustre l'art à Sulmona du XVe au XVIIIe s. L'ornementation de l'église est gothique, l'élégant portail central Renaissance, la fastueuse façade à gauche du palais, baroque. Le palais accueille une collection archéologique avec une mosaïque romaine présentant une Méduse, un bas-relief avec des scènes de transhumance, une belle tête d'Hermès...

Visite du **musée diocésain** installé dans le **couvent Santa Chiara** du XIIIe s. Il présente des tableaux du XVIe s. et de belles fresques dans le réfectoire et l'ancienne chapelle.

Retour à l'hôtel, dîner et nuitée.

Petit déjeuner à l'hôtel. Départ pour **L'Aquila**. (55km)



La cité de "l'aigle" est située au pied du plus haut sommet de la péninsule italienne : le Gran Sasso (2 912 m). Selon la légende, L'Aquila naquit au XIIIe s. lorsque les habitants des 99 châteaux au pied du Gran Sasso s'unirent pour former une cité. Elle devint au XVe s. la deuxième ville du royaume grâce au commerce du safran, cultivé sur le plateau de Navelli, tout proche. C'est alors que furent érigés les magnifiques monuments de la ville. Elle devait être touchée de plein fouet par le tremblement de terre de 2009 mais elle est largement restaurée depuis.

Visite de la **Basilique de Santa Maria di Collemaggio**, célèbre pour sa façade du XIVe s. parée de pierre ocre et rose.

Cette basilique, commencée en 1287 sous l'impulsion de l'ermite qui allait devenir le pape Célestin V, est le monument le plus emblématique des Abruzzes par sa façade animée d'un joli motif géométrique rose et blanc et rythmée par des portails et des rosaces du XVe s. Sur le flanc gauche, s'ouvre la Porte sainte de style roman. L'intérieur abrite le mausolée de Saint-Pierre Célestin, réalisé au XVIe s. en style Renaissance lombard.



Découverte de la **Fontana delle Novantanove Cannelle** sur la **Piazza San Vito**.



Réalisée en 1272, cette fontaine en pierres blanches et roses rappelle, par ses 99 macarons, la légende de la naissance de L'Aquila avec ses 99 châteaux.

Temps libre pour le déjeuner.

Visite de la **Basilica de San Bernardino**.

Ce beau sanctuaire du XIVe s. possède une remarquable façade réalisée en 1527 par Cola dell'Amatrice. Le plafond baroque est de Ferdinando Mosca. Une terre cuite d'Andrea della Robbia décore la 2e chapelle tandis que la 5e accueille le grand mausolée de saint Bernardin de Sienna, sculpté au début du XVIe s. par Silvestro dell'Aquila.

Retour à l'hôtel, dîner et nuitée.

Petit déjeuner à l'hôtel et check-out.

Départ pour **Atri**, la plus jolie petite ville perchée des Abruzzes. (130km)



L'ancienne Adria, fief de la famille de l'empereur Hadrien, fut bâtie sur une colline dominant la mer à laquelle elle a donné son nom : l'Adriatique.

Arrivée à **Atri** et visite du **Duomo Santa Maria Assunta** du XIIIe s.

Le Duomo occupe le site des anciens thermes romains. La crypte était une piscine et des fragments de sa mosaïque originale ornent l'abside, qui présente un cycle de superbes fresques du peintre Andrea de Lito du XVe s. Le campanile roman en brique s'achève par une élégante flèche du XVIe s. de facture lombarde.



Suivi du **Museo Capitolare** installé dans un monastère au XIIe siècle, devenu résidence des chanoines au XVe siècle.

Le musée expose une série de peintures datant du XIIIe au XXe siècle d'artistes abruzzains, des sculptures du XIIIe au XVIe siècle, avec une représentation de Saint Jacques, attribuée à l'atelier des sculpteurs Moranzoni (XVe siècle), une vie de l'Enfant au pays de Luca della Robbia de 1470, une collection de manuscrits. Une salle est consacrée à la superbe collection Bindi de céramiques du XVIe et XVIIIe s.

Déjeuner libre.

Départ pour l'**Abbaye San Clemente Al Vomano**, une ancienne abbaye bénédictine fondée par les moines de Casauria au IXe siècle. (15km)



Une façade simple, de style roman, une belle porte sculptée de figures zoomorphes et végétales et une décoration intérieure d'un grand raffinement raviront les visiteurs. Une statue en bois peint de Saint Clément, du début du XIVe siècle, présente les caractéristiques du gothique tardif. De belles fresques évoquent le style de Giotto.

Arrivée et Installation à l'**hôtel Palazzo Dei Mercanti 4\*** à **Ascoli Piceno**. (60km)

Dîner et nuitée.

Situé dans le centre historique d'Ascoli Piceno, ce couvent médiéval chargé d'histoire est un véritable havre de paix.



## ASCOLI PICENO – CIVITELLA DEL TRONTO – CAMPLI – ASCOLI PICENO SAMEDI 28 JUIN

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour le village de **Civitella del Tronto**, perché sur une colline de travertin, dans un site magnifique. (25km)

Visite du village et de sa **forteresse** avec son **musée des Armes et des Cartes anciennes**.



Le village présente le long de ses ruelles pittoresques, de beaux édifices des XVIe et XVIIe s. La forteresse du XVIe s. est une des plus vaste d'Europe. Outre son musée militaire, installé dans les anciennes cuisines et cantines, elle offre de multiples panoramas.

Déjeuner dans un restaurant local.

Départ pour la charmante petite ville de **Campli**.

Visite du **Musée national archéologique**.

Sous les arcades d'un ancien couvent franciscain, le musée expose les objets funéraires exhumés de la nécropole protohistorique du Xe au IIe s. av. J.-C. de Campovalano.

Visite de **l'église collégiale Santa Maria in Platea** sur la place principale de la ville.

Déjà après sa construction, en 1395, l'église fut élue Collégiale, c'est-à-dire siège d'un collège de chanoines. Elle prit encore plus d'importance en 1764 lorsque Campli se consacra à l'Immaculée Conception et que la Madone fut proclamée Reine et Patronne de la ville et de son territoire à la suite d'une épidémie de typhoïde. Le plafond de la nef principale est époustouflant. Réalisé en planches de bois, il est en partie décoré de peintures réalisées directement sur les planches, et en partie de toiles reprenant des peintures de l'école romaine.

Découverte de **l'Escalier saint dans l'église San Giovanni Battista**.

Les 28 marches que les pèlerins doivent gravir sur les genoux s'élèvent dans une galerie aux murs et plafonds peints d'une grande richesse baroque.

Retour à l'hôtel. Dîner et nuitée.

**ASCOLI PICENO – ROME → BRUXELLES**

**DIMANCHE 29 JUIN**

Petit déjeuner à l'hôtel et check-out.

Départ pour l'aéroport de Rome. (240km). Arrivée à l'aéroport et formalités d'enregistrement.

Envol à destination de Bruxelles. Arrivée à Bruxelles dans l'après-midi.

**- FIN DE VOTRE VOYAGE -**



# Le prix

**SUR BASE DE MINIMUM 15 PARTICIPANTS.**

**PRIX MEMBRE DES AMIS :**

**AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 01 MARS : 2.595 €**

APRES LE 01 MARS, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.750 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **450 €**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS TOUTE RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

**CE PRIX COMPREND:**

- ✍ Les vols internationaux avec la compagnie régulière ITA en classe économique.
- ✍ Les taxes d'aéroport (sous toute réserve de modification, à ce jour ± 157.64 €)
- ✍ Les services d'un guide local francophone durant tout le séjour
- ✍ Les transferts et les transports en autocars
- ✍ Le logement en chambre double et en demi-pension dans les hôtels mentionnés (ou de catégorie similaire)
- ✍ Le déjeuner du 28 juin dans un restaurant local
- ✍ Les visites et excursions prévues au programme
- ✍ Les entrées aux sites et musées
- ✍ Les audio-guides
- ✍ La taxe de séjour
- ✍ L'accompagnement des Amis des Musées
- ✍ La TVA

**CE PRIX NE COMPREND PAS :**

- ✍ Les déjeuners à l'exception du 28 juin
- ✍ Les boissons hors des repas et les boissons hors forfait
- ✍ Les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✍ Les assurances auprès de « Assurinco »

---

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date 27-01-2025

**REMARQUES IMPORTANTES :**

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION DE LEURS CARTE D'IDENTITE.  
POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

**ATTENTION, LES VISITES DES CENTRES HISTORIQUES ET DES SITES SE FONT A PIED ET DEMANDENT DONC UNE AISANCE DE MOBILITE.**

# Become a Friend

## Bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion

Remplissez le formulaire ci-dessous (en lettre capitale) et choisissez votre catégorie.

Nom : .....	Prénom : .....
Nom : .....	Prénom : .....
Date de naissance : .....	Date de naissance : .....
Enfant 1 : .....	Date de naissance : .....
Enfant 2 : .....	Date de naissance : .....
Adresse : .....	N°: ..... Boîte : .....
Code postal : .....	Ville : ..... Pays : .....
Tél / GSM : .....	Adresse e-mail : .....

Je souhaite devenir membre       Je souhaite renouveler ma carte de membre

*Cotisation annuelle*

*Si ordre permanent*

<input type="checkbox"/> Adhérent	<i>Jeune</i>	€ 20	€ 18
<input type="checkbox"/>	<i>Individuel</i>	€ 50	€ 45
<input type="checkbox"/>	<i>Couple (2 cartes de membre)</i>	€ 75	€ 70
<input type="checkbox"/> Famille	<i>2 parents ou grands-parents et 2 enfants &lt; 18 ans</i>	€ 85	€ 80
<input type="checkbox"/> Bienfaiteur	<i>Individuel</i>	€ 100	€ 90
	<i>Couple (2 cartes de membre)</i>	€ 150	€ 140
<input type="checkbox"/> Duo	<i>Titulaire + Invité à chaque visite</i>	€ 200	€ 190
<input type="checkbox"/> Protecteur (*)	<i>Individuel</i>	€ 100 + € 150	€ 90 + € 150
<input type="checkbox"/>	<i>Couple (2 cartes)</i>	€ 150 + € 150	€ 140 + € 150
* Le membre bienfaiteur qui, en plus de sa cotisation, fait un don minimum de 150 € sur le compte Fonds des Amis des Musées, BE81 6790 7542 9624/PCHQBEBB devient Membre Protecteur.			

Je transfère le montant de ma cotisation sur le compte BE32 3631 2340 9302 / BBRUBEBB de l'asbl Amis des Musées (merci de bien vouloir agraffer la preuve de paiement et de renvoyer le document à l'adresse suivante : Amis des MRBAB, rue du Musée 9 à 1000 Bruxelles).

Date et Signature :

**A RENVOYER CHEZ :** **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)  
 RUE DES FRANCS 79 BOITE 4 - 1040 BRUXELLES  
 LUNDI AU VENDREDI : 9H - 17H (SUR RENDEZ-VOUS)  
 TEL : 02/647 30 00  
[INFO@PREFERENCE.BE](mailto:INFO@PREFERENCE.BE) | [WWW.PREFERENCE.BE](http://WWW.PREFERENCE.BE)

JE, SOUSSIGNE,

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

N° POSTAL: ..... LOCALITE : .....

TELEPHONE : ..... GSM : ..... FAX : .....

ADRESSE E-MAIL : .....

**RESERVE ..... PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE**

**DONNEES PASSAGER N°1** (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LA CARTE D'IDENTITE)

NOM : ..... PRENOM : ..... M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITE : .....

N° DE CARTE D'IDENTITE : ..... DATE D'EMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

**DONNEES PASSAGER N°2** (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LA CARTE D'IDENTITE)

NOM : ..... PRENOM : ..... M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITE : .....

N° DE CARTE D'IDENTITE : ..... DATE D'EMISSION : ... DATE D'EXPIRATION : .....

**TYPE DE CHAMBRE :**  DOUBLE A 1 LIT  DOUBLE A 2 LITS  DOUBLE A PARTAGER  SINGLE

**EN OPTION : ASSURANCE AUPRES DE « ASSURINCO »**

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE  
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE COVID\* (ASSISTANCE + BAGAGES + COVID) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE  
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**PRIX :**  **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 01 MARS : 2.595 €**

APRES LE 1ER MARS, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.750 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **450 €**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

**NUMERO DE CARTE DE MEMBRE :** .....

SI JE NE SUIS PAS MEMBRE DES AMIS DES MUSEES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, JE M'ENGAGE A Y ADHERER EN REMPLISSANT LE BULLETIN D'ADHESION (EN ANNEXE) ET EN LE RENVOYANT A L'ADRESSE SUIVANTE :  
RUE DU MUSEE 9 - 1000 BRUXELLES.

**UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE A LA RESERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE :** TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 24 MAI 2025.

**PAIEMENTS :** **IBAN :** BE92 7440 6349 9223  
**SWIFT/BIC :** KREDBEBB  
**REFERENCE :** ABRUZZES AMIS - D.3842

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTEES.

PAR LA PRESENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE A FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES A FORFAIT (DISPONIBLE A LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. A UTILISER MES DONNEES PERSONNELLES DU PRESENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A ....., LE .....

**SIGNATURE POUR ACCORD :**

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.**

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

### **1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR**

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

### **2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT**

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

### **3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR**

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage  
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage  
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage  
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

### **4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR**

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

### **5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR**

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

### **6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS**

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

### **7. CARNET DE VOYAGE**

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

### **8. DOCUMENTS DE VOYAGE**

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

### **9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION**

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

### **10. CONSCIENCE DES RISQUES**

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

### **11. PLAINTES ET LITIGES**

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

### **12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE**

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière  
par le Fonds de Garantie Voyages®  
[www.gfg.be](http://www.gfg.be)

01/07/2018

Lic Cat A 1652



# Assurance Voyage

## Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Produit : INDIVIDUEL CONFORT Belgique N°5800

Mutuaide

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

### De quel type d'assurance s'agit-il ?

INDIVIDUEL CONFORT Belgique est un contrat d'assurance destiné aux voyageurs dont l'objet est de couvrir les Assurés à l'occasion et au cours de leur voyage.



#### Qu'est-ce qui est assuré ?

L'assuré peut être couvert par l'une ou plusieurs des garanties suivantes selon la formule souscrite.

##### FORMULE « ANNULATION » :

###### ✓ ANNULATION DE VOYAGE

Jusqu'à 20 000 € par personne

- Annulation maladie grave, accident corporel grave ou décès
- Annulation tout sauf
- Annulation toutes causes

##### FORMULE « ASSISTANCE PLUS » :

###### ✓ BAGAGES

Jusqu'à 1 500 € par personne

###### ✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement
- Frais médicaux
- Retour prématuré
- Prolongation du séjour
- Frais de recherche et de secours

###### ✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

Jusqu'à 15 000 € par personne et 100 000 € par événement

###### ✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

« Décès » Jusqu'à 15 000 € par personne

##### FORMULES « MULTIRISQUE » ET « COMPLEMENTAIRE CARTE BANCAIRE » :

###### ✓ ANNULATION DE VOYAGE

###### ✓ BAGAGES

###### ✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

###### ✓ FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR

###### ✓ INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE

##### FORMULE « MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE » :

###### ✓ Ensemble des garanties de la Formule « MULTIRISQUE »

###### ✓ ANNULATION DE VOYAGE

- Annulation pour maladie grave suite à épidémie ou pandémie
- Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire, à la gare routière ou portuaire de départ suite à prise de température
- Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19

###### ✓ ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Rapatriement (y compris en cas de maladie liée à une épidémie ou une pandémie)
- Téléconsultation avant départ
- Frais hôteliers suite à mise en quarantaine
- Soutien psychologique suite à mise en quarantaine
- Retour impossible
- Prise en charge d'un forfait téléphonique
- Valise de secours
- Garanties assistance complémentaire aux personnes en cas d'épidémie ou de pandémie



#### Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur de voyage
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, actes de terrorisme, insurrections, mouvements populaires, rixes
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation : un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la Loi N°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles,



#### Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

##### Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! Les conséquences des états alcooliques et la consommation de drogues, de toute substance stupéfiante mentionnée au Code de la Santé Publique, de médicaments et traitements non prescrits par un médecin,
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les six mois précédant la demande d'assistance.

##### Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1<sup>er</sup> jour d'application du barème de frais d'annulation,
- ! Pour la garantie « Annulation de voyage », pour toute souscription postérieure à la date d'inscription au voyage, un délai de carence de 4 jours sera applicable à compter de la date de souscription du contrat.
- ! Pour les garanties Responsabilité civile à l'étranger et Individuelle Accident, l'assuré doit être domicilié en Europe ou Suisse.



## Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier.



## Quelles sont mes obligations ?

### - A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

### - En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre.

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



## Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



## Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

### Début de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » prennent effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

### Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

### Fin de la couverture

Les garanties « Annulation de voyage » expirent le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



## Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.